

Annexe



ADM 2.19.1

DOMAINE : **ADMINISTRATION**

En vigueur le :

12 novembre 2009

RÉFÉRENCE : [ADM 2.19 Grippe](#)

Révisée le :

L'usage du masculin a pour but d'alléger le texte

PLAN EN CAS DE PANDÉMIE

Table des matières

Introduction	page 2
Législation (lois)	page 2
But du plan d'action	page 2
Comité de travail	page 2
Responsabilités	page 3
Plan de communication	page 4
Plan de communication et de diffusion de l'information	page 5
Informations pertinentes sur la pandémie	page 5
Activités de prévention	page 5
Établissement des mesures d'hygiène	page 6
Élève qui présente des symptômes de la grippe	page 7
Responsabilités du personnel et des parents	page 8
Rôle et responsabilités des intervenants	page 9
Coordonnées pertinentes à la gestion de la crise	page 11
Ressources aux employées	page 11
Ressources additionnelles	page 11
Annexe – Procédure de nettoyage et de désinfection	pages 12-17

Introduction

L'influenza est une infection virale très contagieuse. Il existe trois types d'influenza : A, B et C. Les types B et C sont souvent associés à des symptômes grippaux de moindre intensité. L'influenza de type A est, pour sa part, la forme la plus grave et celle qui est le plus souvent responsable de la grippe. Une pandémie est causée par un virus du Type A comme la grippe H1N1.

Ce plan d'action est un document dynamique qui évaluera le succès des mesures prises tout au long du processus. Ce dernier sera révisé annuellement et/ou selon les besoins avec les membres du comité afin de le mettre à jour et/ou en réponse directe à des situations ou à des événements imprévus.

Législation (lois)

Lignes directrices concernant la prévention et la prise en charge de la pandémie 2009 de grippe H1N1 dans les écoles élémentaires et secondaires, ministère de la Santé et des Soins de longue durée, publié le 28 août 2009.

Loi sur la santé et la sécurité au travail, L.R.O. 1990, Partie III, 25(2) h) énonce toutes les précautions raisonnables dans les circonstances pour assurer la protection du travailleur.

Loi sur la protection et la promotion de la santé, L.R.O. 1990, chap. H.7, art. 28. Le directeur d'une école qui est d'avis qu'un élève est ou peut être atteint d'une maladie transmissible le signale le plus tôt possible au médecin hygiéniste de la circonscription sanitaire où se trouve l'école.

Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence, 2002, chap. 14, art. 16. Chaque municipalité et ministre gouvernemental, ainsi que chaque organisme, conseil, commission et autre direction désignées par le gouvernement, veille à ce que ses programmes de gestion des situations d'urgence et ses plans de mesures d'urgence soient conformes aux normes fixées en vertu du présent article.

Accès à l'information et la protection de la vie privée

But du plan d'action

Ce plan vise :

- à déterminer les risques engendrés par une pandémie d'influenza (de tout type);
- à prévenir la propagation du virus au sein de nos établissements;
- à mettre en place les activités appropriées afin d'assurer dans la mesure du possible la continuité des opérations.

Comité de travail

Un comité de travail a été spécialement mis sur pied afin d'élaborer et de mettre en œuvre le plan d'action, de suivre l'évolution de la pandémie et de conseiller la direction de l'éducation du Conseil scolaire catholique du Nouvel-Ontario.

Membres du comité rédacteur

Lise Chrétien-Gardner, surintendante de l'éducation

Suzèle Jambakhsh, infirmière, Service de santé publique de Sudbury et du district

Cathy Charles, direction du Service des ressources humaines par intérim

Michel Séguin, directeur du Service d'entretien et de conciergerie

Marc Lauzon, directeur de la construction identitaire et des communications

Paul de la Riva, coordonnateur des communications et du développement communautaire

Lucie Hurtubise, directrice d'école

Yvan Robert, conseiller pédagogique, Éducation de l'enfance en difficulté

Renée Boucher, directrice générale, Consortium des Services aux élèves

Angèle Morin, directrice adjointe, Consortium des Services aux élèves

Lina Davidson, liaison au Service des garderies

Rachel Léveillé, responsable des programmes de la CSPAAT et de l'assiduité

Roberte Prévost, secrétaire administrative

Responsabilités

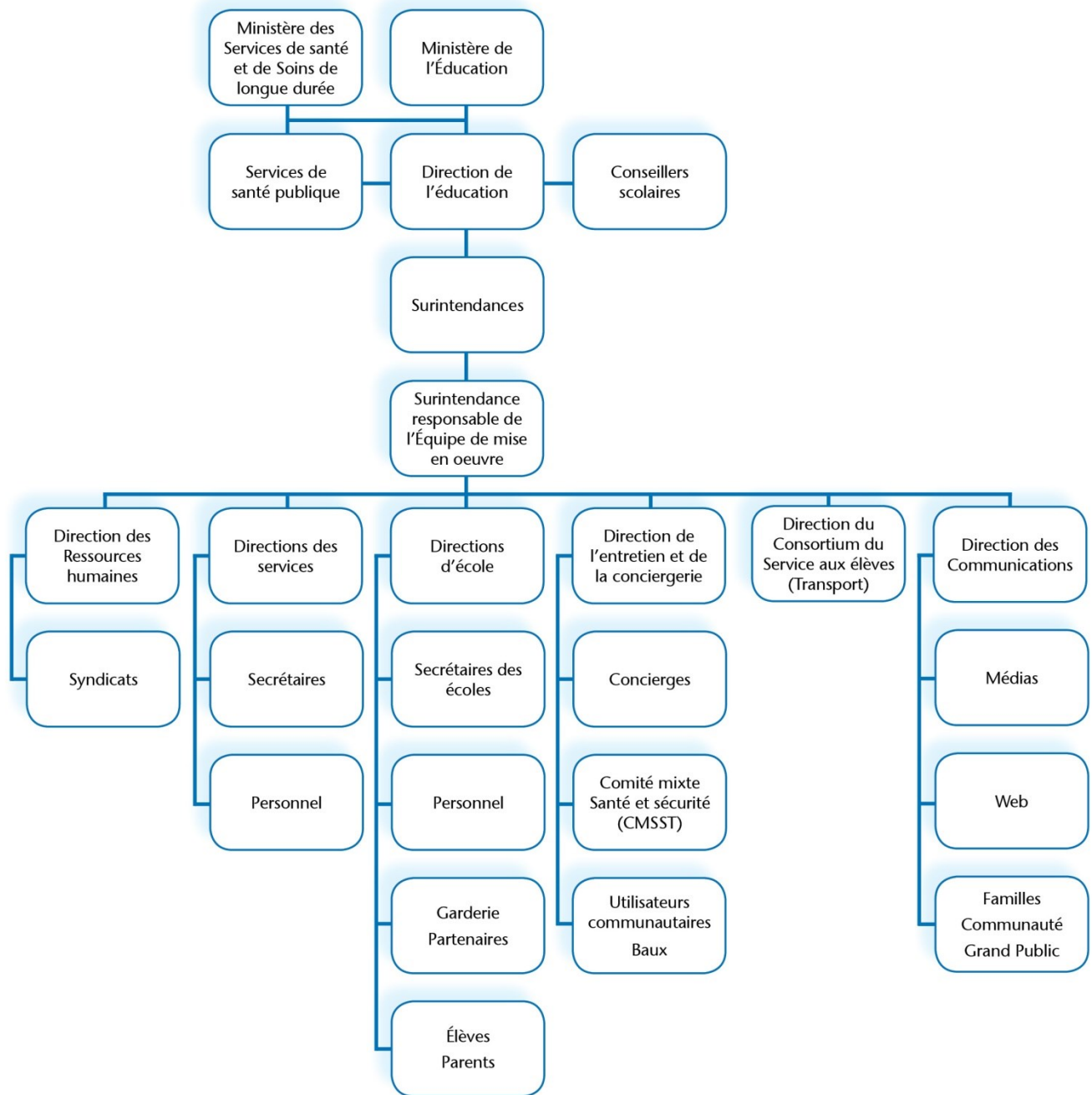
Surintendance responsable du dossier : responsable d'évaluer les besoins en situation de crise et de revoir les directives envoyées dans les écoles à l'attention du personnel, des élèves et des parents.

Direction des Communications : responsable des communications avec les bureaux de santé publique locaux et chargée d'effectuer les mises à jour sur l'information transmise relativement à la gestion de la crise et d'assurer la liaison avec les bureaux de santé.

Direction du Service des ressources humaines : responsable d'informer les membres du personnel et les organisations syndicales des interventions entreprises et de l'évolution de la situation.

Direction du Service d'entretien et de la conciergerie : responsable d'assurer le nettoyage et la désinfection des lieux scolaires.

Plan de communication



Plan de communication et de diffusion de l'information

Communication interne : la directrice de l'éducation est la personne liaison avec les différents bureaux de santé publique et le bureau régional du ministère de l'Éducation à Sudbury. Elle recevra les mises à jour sur la situation, ainsi que les consignes données par le médecin hygiéniste des bureaux de santé et en fait part à la surintendance responsable du dossier de pandémie.

Communication externe : le service des communications du Conseil communiquera ou commentera la position officielle du Conseil auprès des médias et de la collectivité par l'entremise de la direction de l'éducation ou du président du Conseil. Les responsables des divers services (directions de service, directions d'écoles, etc.) sont donc tenus d'acheminer au service des communications tous les appels des médias se rapportant à l'éclosion de la pandémie au sein de leur secteur ou école. Tel que le précise la ligne de conduite ADM 3.2, les directeurs d'école doivent aviser leur superviseur immédiat de toute situation controversée ou contentieuse.

Confidentialité : il est important de protéger l'identité des personnes qui s'absentent pour des raisons liées aux symptômes de la grippe et de respecter la directive de non-diffusion du nombre de personnes absentes. Le CSCNO suivra les recommandations du Service de santé publique en ce qui a trait à la gestion de l'éclosion. Il est primordial d'être vigilant quant aux messages véhiculés et aux gestes posés dans l'école, dans les lieux de travail et dans la collectivité.

Associations syndicales et membres du personnel : les organisations syndicales seront informées par la Direction des ressources humaines, qui mettra à la disposition des employés sur le site Internet les coordonnées des différents organismes responsables de la gestion de la crise pandémique, des programmes d'aide aux employés, ainsi que les directives et les procédures, afin de répondre aux besoins de gestion de la crise.

Informations pertinentes sur la pandémie

Symptômes

<u>Presque toujours</u>	<u>Souvent</u>	<u>Parfois</u>
apparition soudaine d'une toux et de fièvre	douleurs musculaires fatigue mal de gorge maux de tête manque d'appétit écoulement nasal	nausées vomissements diarrhée

Activités de prévention

Signalement d'un taux d'absentéisme élevé : le Service de santé publique demande aux écoles de participer aux efforts de surveillance du virus de la grippe en communiquant leurs statistiques quotidiennes d'absentéisme. Le Service demande aussi aux parents d'informer l'école lorsque leur enfant sera absent et de dire si cette absence est due à des symptômes reliés à la grippe. La secrétaire obtient et comptabilise les renseignements précis communiqués par les parents. Lors du signalement d'un taux d'absentéisme continu de plus de 10 % pour tous les cas dont les symptômes sont reliés à la grippe, le Service de santé publique assurera, à sa discrétion, le suivi auprès de l'école et du conseil scolaire.

On demande aux membres du personnel qui s'absentent de signaler de façon volontaire tout symptôme relié à la grippe.

Établissement des mesures d'hygiène

Les mesures d'hygiène sont des interventions qui servent à contrer la propagation d'un virus dans la collectivité. Il est fort possible que ces interventions viennent perturber le cours normal des activités à court terme, mais elles contribuent à long terme à la promotion de la santé et de la sécurité. Afin d'encourager les pratiques saines qui réduisent la propagation de la grippe, des affiches seront placées à des endroits stratégiques dans les écoles et les lieux de travail. Des ressources sont également disponibles par l'entremise du Service de prêts du Conseil.

Lavage des mains

Le lavage des mains constitue la mesure d'hygiène la plus importante. Des affiches sont placées à des endroits stratégiques afin de rappeler l'importance de cette pratique.

L'école recommandera le lavage des mains à des temps opportuns tels les suivants :

- en entrant à l'école;
- avant de manger;
- après être allé aux toilettes;
- après avoir éternué ou toussé dans ses mains;
- après s'être mouché;
- après avoir été en contact avec une personne malade.

L'école encouragera aussi les visiteurs à utiliser le produit désinfectant, qui est mis à leur disposition à l'entrée de l'école.

Le personnel de conciergerie devra maintenir les réserves de papier et de savon à mains en quantité suffisante, en plus de veiller à ce que les sacs de poubelles ne débordent pas. Il devra aussi augmenter la fréquence des inspections dans les toilettes.

Utilisation d'un gel désinfectant

Le gel sera utilisé dans les salles de classe au besoin. L'enseignant pourrait demander à un élève de désinfecter ses mains lorsqu'une situation pourrait contribuer à la propagation d'un virus (un élève a toussé ou éternué dans ses mains ou un élève s'est mouché). L'utilisation d'un gel désinfectant, surtout chez les plus petits, exige une surveillance vigilante de la part de l'enseignante. Le lavage des mains demeure toujours la mesure de prévention recommandée.

Hygiène respiratoire

Le renforcement des pratiques de l'étiquette respiratoire est également fortement recommandé.

- Tousser et éternuer sur le bras ou le coude plutôt que dans sa main.
- Couvrir la bouche ou le nez avec un mouchoir de papier lorsqu'on tousse ou qu'on éternue.
- Jeter immédiatement les mouchoirs à la poubelle.
- Se laver les mains après avoir jeté un mouchoir souillé.
- Éviter le contact avec les yeux, la bouche et le nez.

Nettoyage et désinfection

Le virus de l'influenza peut survivre jusqu'à 48 heures sur une surface dure. Des procédures de nettoyage et de désinfection sont établies afin de diminuer les risques de contamination par les surfaces fréquemment touchées, comme les poignées de porte, les téléphones, les robinets, les tables, les interrupteurs, etc. Seuls les méthodes et les produits recommandés par la conciergerie seront utilisés.

Rassemblement et activités

L'école et les services devront revoir leurs choix d'activités à grand déploiement afin d'éviter qu'une trop grande quantité de gens se trouvent ensemble dans un lieu rapproché. L'accès des élèves devra être limité à leur classe ou groupe dans la mesure du possible. Dans le cas de réunions, de conférences et d'activités de formation, il sera nécessaire de réévaluer s'il est toujours possible et pertinent de les tenir (annulation ou possibilité de procéder autrement). La tenue des activités parascolaires et l'utilisation des locaux par divers groupes devront également faire l'objet d'une réévaluation au besoin.

Élève qui présente des symptômes de la grippe

Tel qu'identifié dans l'encadré de la page 5, il est recommandé d'observer l'apparition soudaine de symptômes respiratoires accompagnés de fièvre, de toux et d'un ou de plusieurs des symptômes suivants : mal de gorge, douleurs musculaires, faiblesse. Les enfants de moins de cinq ans peuvent présenter des symptômes gastro-intestinaux (nausées, vomissements, diarrhée), mais leur fièvre peut être légère.

- Nommer une personne responsable au sein de l'établissement pour la prise en charge des élèves qui présentent des symptômes grippaux. La prise en charge signifie :
 - o amener l'élève à l'écart des autres dans un local préalablement désigné à cette fin;
 - o demander à l'élève de se laver les mains, l'encourager à respecter l'étiquette respiratoire en lui fournissant des mouchoirs à jeter après utilisation;
 - o contacter les parents pour qu'ils viennent chercher l'élève;
 - o procéder au nettoyage et à la désinfection du local après le départ de l'élève.

L'élève ne devrait pas être de retour en classe avant d'avoir eu une période de 24 heures sans fièvre (sans médication) ou de se sentir mieux. Par contre, si le bureau de santé publique local le juge obligatoire à cause de la gravité de l'éclosion, il pourrait être nécessaire de prolonger cette période d'absence. L'enseignant fournira à cet élève le matériel d'apprentissage pertinent, qui réduira au minimum l'impact de son absence sur son rendement, selon les circonstances.

Membre du personnel qui présente des symptômes de la grippe

Tout membre du personnel présentant des signes et symptômes de la grippe devra également retourner à la maison et s'assurer de respecter les mêmes consignes quant au retour au travail. L'employé est tenu de se conformer au processus énoncé dans le programme d'assiduité et de bien-être au travail du Conseil.

Matériel scolaire (portables, instruments de musique, jouets, articles de sports, etc.)

Ces objets devront être nettoyés régulièrement, et il faudra faire preuve d'une vigilance accrue et même éviter de les utiliser si la surveillance est impossible. De plus, tout article impossible à désinfecter (p. ex., jouet en peluche) ne devra pas être utilisé. Les élèves et le personnel seront encouragés à utiliser leurs effets personnels pour réduire le partage du matériel (stylos, mouchoir, crayons, etc.).

Responsabilités du personnel et des parents

• Direction et direction adjointe d'école •

- Procurer aux enseignants les affiches et le matériel pédagogique sur les mesures d'hygiène (affiches, mini leçons, politiques, directives administratives, etc.).
- Fournir les référentiels pertinents et les afficher au babillard de Santé et de sécurité.
- Acheminer aux parents les communications indiquées par le Conseil.
- Inspecter régulièrement les locaux et s'assurer que les affiches soient bien en place à des endroits stratégiques.
- Répondre aux appels des parents portant sur des questionnements sur les mesures implantées dans l'école afin de contrer la propagation d'un virus.
- Limiter les rencontres, les conférences, les rassemblements dans la mesure du possible.
- Fournir les renseignements sur les cliniques de vaccination lorsqu'ils sont disponibles.
- S'assurer que les pratiques saines pour éviter la propagation de la grippe soient adoptées régulièrement par les membres du personnel et les élèves, et effectuer des rappels au besoin.
- Suivre les recommandations du bureau de santé publique lorsque le taux d'absentéisme est supérieur à 10 %.
- Nommer une personne qui serait responsable de prendre en charge un élève présentant des symptômes grippaux.
- Procéder à la validation des absences et au remplacement du personnel.
- Voir à ce que le personnel de conciergerie inspecte régulièrement les salles de toilettes et le matériel nécessaire au respect des mesures hygiéniques.

• Enseignants •

- Exercer une vigilance quant aux symptômes identifiés dans l'encadré de la page 4.
- Enseigner la technique de lavage efficace des mains.
- Enseigner la technique d'hygiène respiratoire.
- Établir un horaire de lavage des mains.
- Installer des affiches dans la classe.
- Déclarer l'épuisement de savon et de papier dans les salles de toilettes.
- Surveiller l'efficacité du nettoyage des mains chez les élèves.
- Procéder, dans son local, au nettoyage simple des surfaces fréquemment touchées avec les techniques préconisées en situation d'éclosion (poignées de porte, interrupteurs, etc.).
- Ne pas surcharger les surfaces de travail et ranger les objets qui empêchent le nettoyage efficace (bibelots, bricolage, nourriture, livres, documents, etc.).

• Concierges •

- Consulter et appliquer la **Procédure de nettoyage et de désinfection** (Annexe 1).

• Parents •

- Être attentif aux symptômes de la grippe chez son enfant et le garder à la maison si des symptômes se manifestent.
- S'assurer de la pratique des mesures d'hygiène à la maison (lavage des mains, éternuement dans un mouchoir, nettoyage des surfaces fréquemment touchées, etc.).
- Signaler à l'école l'absence de l'enfant et décrire les symptômes présents.
- S'assurer que l'école possède sa liste de personnes à contacter en cas d'urgence, incluant celles de leurs remplaçants.

Se procurer auprès de l'école le matériel d'apprentissage préparé par l'enseignant, le

- cas échéant.
- Aller chercher son enfant rapidement après avoir été avisé par l'école que l'enfant présente des symptômes de grippe.

● **Secrétaires** ●

- Tenir un registre d'absentéisme.
- S'assurer d'avoir en main une liste à jour des personnes à contacter pour chaque élève.
- Entrer et acheminer les données requises en respectant les critères du Service de santé publique, quand le taux d'absence dépasse 10 % (dans une classe, chez le personnel ou dans l'école).
- Aviser la direction d'école lorsque le taux d'absence est supérieur à 10 %.

Rôles et responsabilités des intervenants

Intervenants	Rôles et responsabilités
Bureaux de santé publique	<p>Sensibiliser la communauté scolaire aux modalités de la grippe et des mesures préventives.</p> <p>Aviser le conseil scolaire, selon leur discrétion, dès le taux d'absences dues aux symptômes grippaux dans une école est supérieur à 10 % et que le conseil doit prendre des mesures plus sévères.</p> <p>Identifier les centres de vaccination.</p> <p>Déterminer une fermeture d'école au besoin.</p> <p>Ordonner qu'une école serve de centre d'information, de service de garde, de clinique ou autres.</p> <p>Réviser les données du programme informatisé sur l'absentéisme dans les écoles.</p>
Conseil scolaire	<p>Appuyer les Services de santé publique et suivre leurs directives.</p> <p>Se conformer à toutes les consignes et les procédures de fermeture d'école.</p> <p>Rendre l'équipe d'intervention de crise disponible au besoin.</p> <p>Respecter et maintenir les lignes de conduite et les directives administratives déjà en place.</p> <p>Fournir les référentiels pertinents et les afficher aux babillards respectifs.</p> <p>Respecter les lignes de communication.</p> <p>Coopérer avec les divers services en cas d'utilisation d'école comme site de rechange pour des soins de santé.</p> <p>Permettre l'utilisation de ses installations pour une campagne d'immunisation.</p> <p>Déménager ou suspendre au besoin l'utilisation communautaire de l'école avant et après les heures de classe.</p>
Ressources humaines	<p>Prévoir la disponibilité des ressources humaines.</p> <p>Surveiller le nombre d'absences du personnel et agir en conséquence.</p> <p>Mettre en place, à la discrétion du Conseil, des services d'appui technique à domicile pour maintenir les opérations essentielles.</p> <p>Aviser la surintendance appropriée afin d'avoir recours à l'équipe d'intervention de crise.</p> <p>Assurer une communication étroite auprès des syndicats.</p> <p>Fournir l'information relative au Programme d'aide aux employés non enseignants.</p>
Entretien et conciergerie	<p>Assurer le nettoyage et la désinfection des surfaces.</p> <p>Identifier et commander les produits nécessaires.</p> <p>Faire une surveillance des pratiques de nettoyage.</p>

Santé et sécurité	<p>Revoir l'inventaire des produits nettoyants et désinfectants.</p> <p>Aviser tous les partenaires qui utilisent les écoles de la possibilité d'une fermeture temporaire de l'école.</p> <p>Assurer la suppléance du personnel de conciergerie.</p> <p>Maintenir la formation sur toutes les nouvelles pratiques et tous les nouveaux produits disponibles.</p> <p>Revoir les heures et les horaires selon les besoins particuliers.</p> <p>Réévaluer les pratiques en place.</p> <p>Appliquer les niveaux de nettoyage selon les exigences du Service de santé publique.</p>
Communications	<p>Communiquer tout renseignement du Conseil relié à l'information sur la pandémie.</p> <p>Fournir aux médias tous les renseignements pertinents de la part du Conseil.</p> <p>Informar la direction de l'éducation ou tout autre porte-parole quant aux renseignements pertinents dans le dossier.</p> <p>En collaboration avec les Services de santé publique, faciliter la communication auprès du personnel, des parents, des élèves et des partenaires.</p> <p>Faire la mise à jour du site Web du Conseil.</p> <p>Fournir des affiches à installer dans des lieux stratégiques.</p>
Consortium des services aux élèves	<p>Appuyer les procédures.</p> <p>Suivre les recommandations du Service de santé publique quant au nettoyage des autobus.</p> <p>Assurer la communication des retards ou des annulations de routes d'autobus au conseil scolaire, aux écoles et aux parents par l'entremise de son site Web.</p>

Coordonnées pertinentes à la gestion de la crise

Service de santé publique de Sudbury et du district 705 522-9200, poste 555, ou 1 866 522-9200, poste 301 www.sdhu.com		
<u>Azilda</u> Ste-Marie <u>Chelmsford</u> Alliance St-Joseph É.s.c. Champlain <u>Coniston</u> Notre-Dame de la Merci <u>Dowling</u> St-Étienne <u>Garson</u> St-Augustin	<u>Hanmer et Val Thérèse</u> Notre-Dame St-Joseph Ste-Thérèse <u>Lively</u> St-Paul <u>Noëlville, St-Charles et Warren</u> St-Antoine St-Charles Borromée St-Thomas	<u>Sudbury</u> Félix-Ricard St-Denis St-Dominique St-Joseph St-Pierre É.s. du Sacré-Cœur Collège Notre-Dame Carrefour Options+ <u>Val Caron</u> Jean-Paul II É.s.c. l'Horizon <u>Chapleau</u> Sacré-Cœur et Trilium <u>Espanola</u> St-Joseph É.s.c. Franco-Ouest
Service de santé publique Algoma Blind River 1 888 211-4739 Elliot Lake 1 888 211-6749 Sault Ste. Marie 1 866 892-017 Wawa et Dubreuilville 1 888 211-8074 www.algomapublichealth.com		
<u>Blind River</u> St-Joseph et É.s.c. Jeunesse-Nord <u>Dubreuilville</u> St-Joseph <u>Elliot Lake</u> Georges-Vanier	<u>Sault Ste. Marie</u> Cardinal Léger Notre-Dame des Écoles Notre-Dame des Grands Lacs	<u>Spanish</u> Ste-Anne <u>Wawa</u> St-Joseph
Service de santé publique Porcupine 1 800 461-1818 www.porcupinehu.on.ca		
<u>Hornepayne</u> Saint Nom de Jésus		

Ressources aux employés

Programme Aide aux employés - PAE

ShepellFGI 1 800 363-3872 (en français) 1 800 268-5211 (en anglais) www.shepellfgi.com

Posaction 1 800 361-9569 www.posaction.ca

Ressources additionnelles

Ligne info *ServiceOntario*, 1 800 476-9708

TéléSanté 1 866 797-0000

www.combattezlagrippe.ca

<https://www.ontario.ca/fr/page/renseignements-sur-la-grippe>

<http://www.who.int/fr/>

Service de conciergerie

PROCÉDURE DE NETTOYAGE ET DE DÉSINFECTION

Révisée le 16 octobre 2009

Introduction

Cette procédure de nettoyage est mise en œuvre afin d'assurer que le nettoyage dans les écoles du Conseil soit efficace pour réduire au minimum le risque de transmission de virus ou de maladies en temps normal et qu'il soit ajustable advenant une pandémie. Des procédés de nettoyage et d'aseptisation améliorés seront mis en œuvre pendant les phases élevées d'une pandémie ou en raison d'une augmentation des cas de maladies dans l'école. Cela implique de nettoyer les surfaces dans les différents lieux et, ensuite, de les aseptiser avec un désinfectant. Il est primordial de suivre les recommandations des fabricants concernant la concentration et la durée du contact appropriées.

Nettoyage

L'acte de nettoyer enlève la saleté. L'action physique de frotter avec un chiffon et une solution contenant un détergent sur une surface crée de la friction, qui est nécessaire pour enlever la saleté visible ou non visible qui pourrait être présente sur la surface à nettoyer.

Désinfection

L'acte de désinfecter avec une solution chimique est utilisé pour tuer la plupart des microorganismes. Les surfaces doivent être nettoyées avant d'être désinfectées.

Équipement de protection personnel (EPP)

- Gants jetables en nitrile. Les gants devraient être changés au besoin : c'est-à-dire quand ils sont déchirés, quand les mains deviennent mouillées à l'intérieur des gants ou lorsqu'on change de pièce (pour les niveaux régulier, moyen et élevé).
- Il est permis de porter des gants de caoutchouc à condition de les jeter quand le nettoyage a été complété (pour les niveaux régulier, moyen et élevé).
- Les lunettes de protection ou les écrans faciaux s'ils sont requis par les fiches signalétiques des produits ou sur recommandation du Service de santé publique de Sudbury et du district (pour le niveau élevé).
- Les masques chirurgicaux ou de procédure s'ils sont requis par les fiches signalétiques des produits ou sur recommandation du Service de santé publique de Sudbury et du district (pour le niveau élevé).

RÉAPPROVISIONNEMENT DES FOURNITURES

Il est indispensable de veiller à toujours disposer d'un niveau élevé de fournitures pour les toilettes, afin d'accommoder une fréquence accrue de lavage des mains par les élèves et le personnel. Le personnel de conciergerie est tenu d'assurer la disponibilité de savon liquide et d'essuie-tout en tout temps dans les toilettes et là où il y a des distributeurs de papier et dans les aires de préparation d'aliments.

Les postes d'aseptisation des mains exigent une surveillance accrue afin d'avoir suffisamment de fournitures pour accommoder l'aseptisation, là où le lavage normal des mains n'est pas disponible.

COMMUNICATIONS

Assurez-vous de communiquer avec la direction de votre école pour discuter des besoins particuliers en ce qui a trait au nettoyage et à la désinfection des surfaces pouvant contenir des articles personnels (p. ex., téléphones, bureaux et pupitres d'élèves encombrés, etc.) afin de vous permettre de bien effectuer le nettoyage et la désinfection.

La direction de l'école prendra les actions nécessaires pour communiquer avec le personnel enseignant et les élèves.

PROCÉDURE SELON LE NIVEAU DE NETTOYAGE

Niveau régulier

Un nettoyage général inclura le nettoyage de toutes les surfaces du lieu avec un détergent et de l'eau, et certains agents de désinfections, permettant ainsi d'enlever toute la saleté visible et non visible.

Plier les chiffons en microfibres afin d'obtenir huit côtés propres.

Mettre tous les chiffons pliés dans un seau.

Imbiber les chiffons avec la solution de nettoyage en suivant les instructions du fabricant.

Sortir un chiffon et s'en servir pour nettoyer huit surfaces, en retournant et en dépliant le chiffon (ne jamais remettre le chiffon dans la solution de nettoyage).

Le chiffon utilisé est mis dans un autre contenant et doit être lavé avant d'être réutilisé.

Cela fait partie de nos pratiques de conciergerie régulières.

Produits : utilisation des produits normaux de nettoyage. Suivre les instructions du manufacturier et du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT).

Déchets : les procédures normales seront suivies en ce qui concerne le traitement de déchets.

Niveau moyen

Sur la recommandation du Service de santé publique de Sudbury et du district et selon le stade de la pandémie, les pratiques de nettoyage seront modifiées afin de mettre plus l'accent sur le nettoyage des surfaces des lieux et l'augmentation de la fréquence globale du nettoyage.

- Plier les chiffons en microfibres afin d'obtenir huit côtés propres.
- Mettre tous les chiffons pliés dans un seau.
- Imbiber les chiffons avec la solution de nettoyage en suivant les instructions du fabricant.
- Sortir un chiffon et s'en servir pour nettoyer huit surfaces, en retournant et en dépliant le chiffon (ne jamais remettre le chiffon dans la solution de nettoyage).
- Le chiffon utilisé est mis dans un autre contenant et doit être lavé avant d'être réutilisé.

Ce niveau nécessite un nettoyage plus fréquent des surfaces suivantes :

Dessus des pupitres	Dessus des tables	Dessus des comptoirs	Téléphones
Mains courantes des escaliers	Poignées et plaques des portes	Interrupteurs d'éclairage	Claviers et souris d'ordinateurs!
Fours à micro-ondes	Chaises	Buvettes	Toilettes
Ascenseurs	Vitres et fenêtres	Extérieur des casiers	

***** Le matériel servant au nettoyage (chiffons, vadrouilles, etc.) doit être maintenu propre et sec après l'utilisation. Les chiffons, les têtes de vadrouilles et les autres fournitures devraient être utilisés à une seule fin (p. ex., planchers, murs ou mobilier) et, lorsqu'ils sont souillés, ils devraient être changés et lavés, puis réutilisés. *****

Il est évident que les tâches non essentielles seront suspendues pendant un nettoyage de niveau moyen. Les tâches suivantes devraient être minimisées ou éliminées :

Polissage des planchers	Tableaux noirs / blancs	Époussetage en hauteur
-------------------------	-------------------------	------------------------

Produits : utilisation des produits normaux de nettoyage. Suivre les instructions du manufacturier et du SIMDUT.

Déchets : les procédures normales seront suivies en ce qui concerne le traitement de déchets.

Niveau élevé

Le nettoyage de niveau élevé et l'aseptisation seront mis en œuvre durant la pandémie sur le conseil direct du Service de santé publique de Sudbury et du district. Les sites spécialement visés seront déterminés d'après les renseignements sur l'augmentation du nombre de cas de grippe ou d'absentéisme, particulièrement en ce qui concerne les lieux désignés pour la quarantaine ou l'isolement.

PRODUITS

Désinfectants appropriés

Les produits seront fournis à ce moment-là et pourront varier selon les conditions et les écoles.

*****L'eau de Javel ne doit jamais être utilisée*****

- La préparation de la solution sera faite selon les directives du manufacturier.

Nettoyage

- Nettoyer tous les articles et toutes les surfaces avec un détergent et de l'eau afin d'enlever toute la saleté visible conformément au niveau régulier.

Désinfection

(Un désinfectant est le plus efficace quand il est appliqué sur une surface propre et laissé en contact avec cette dernière pendant la période de temps conseillée.)

- Rincer les chiffons en microfibres à l'eau.
- Imbiber les chiffons en microfibres dans la solution désinfectante.
- Bien essorer les chiffons et les plier, afin d'obtenir huit côtés propres.
- Appliquer le désinfectant aux articles et aux surfaces avec un chiffon en microfibres, en suivant le mode d'emploi du fabricant.
- S'assurer que les surfaces restent mouillées selon les instructions du fabricant du produit.
- Laisser sécher à l'air ou essuyer à sec. (Les surfaces qui peuvent être en contact avec des aliments devraient être rincées par la suite avec de l'eau potable si le fabricant le recommande.)

À noter : des directives plus précises pourraient être données à ce moment-là et pourraient varier selon les conditions et les écoles.

Niveau élevé (suite)

Ce niveau de procédure accrue nécessite le nettoyage et la désinfection des surfaces suivantes :

Dessus des pupitres	Dessus des tables	Dessus des comptoirs	Rampes
Téléphones	Poignées / plaques des portes	Interrupteurs d'éclairage	Claviers et souris d'ordinateurs!
Buvettes	Chaises	Toilettes	Casiers (intérieur et extérieur)
Ascenseurs	Vitres et fenêtres	Planchers et murs	Jouets et articles de sport

***** Le matériel servant au nettoyage (chiffons, vadrouilles, etc.) devrait être maintenu propre et sec après l'utilisation. Les chiffons, têtes de vadrouilles et autres fournitures devraient être utilisés à une seule fin (p. ex., planchers, murs ou mobilier) et lorsqu'ils sont souillés, ils devraient être changés et lavés, puis réutilisés. *****

Il est évident que les tâches non essentielles seront suspendues pendant un nettoyage de ce niveau. Les tâches suivantes devraient être minimisées ou éliminées :

Polissage des planchers	Tableaux noirs ou blancs	Époussetage en hauteur
Balayage des planchers à tour de rôle	Aspirateur	

Déchets : les procédures normales seront suivies en ce qui concerne le traitement de déchets. Pendant les phases élevées d'une pandémie, il faut demander conseil au SSPSD en ce qui concerne le doublage des sacs de déchets. Les concierges porteront des gants en tout temps lorsqu'ils manipulent les déchets et les produits de nettoyage et de désinfection.